

Séance du 1^{er} juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Brau-Boirie, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Salducci à M. le Maire ; Mme Meyzenc à Mme Durruty ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Bensoussan à M. Boutonnet.

ABSENTS : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Esmieu présente le rapport suivant :

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Convention de groupement de commandes avec l'Agglomération Côte Basque Adour pour l'achat d'électricité – Avenant n° 2.

Par délibération du 16 juillet 2015, le conseil municipal de la Ville de Bayonne a décidé d'adhérer au groupement de commandes constitué par l'Agglomération Côte Basque Adour pour l'achat d'électricité. La même délibération a également autorisé Monsieur le Maire à signer, le 29 juillet 2015, l'avenant n° 1 élargissant la liste des membres du groupement en intégrant des entités satellites des communes.

Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017 des dix EPCI du Pays Basque, dont l'Agglomération Côte Basque Adour fait partie, les compétences et attributions juridiques de cette dernière ont été transférées au nouveau EPCI créé : la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Celle-ci agit donc en tant que coordonnatrice du groupement de commandes.

Dans ce nouveau cadre, l'avenant qui est aujourd'hui soumis au conseil municipal modifie le périmètre du groupement. Cette modification vise à :

- intégrer les sites de l'ensemble des pôles territoriaux (ex EPCI) ;
- retirer les sites de la ville de Boucau ;
- intégrer de nouvelles entités satellites (ATABAL pour Biarritz, Syndicat Bil Ta Garbi).

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout avenant à venir, ne modifiant pas l'économie générale de la convention, mais visant notamment à ajouter ou retirer des membres du groupement.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint